

Motion Wyss 22.3179**Hébergement des "care leavers". Pour que les besoins de chacun priment la limite d'âge**

Chers membres du Conseil national

Lors de la session de printemps 2024 – probablement le 7 ou le 14 mars – vous délibérerez de [la motion Wyss 22.3179](#) sur « Hébergement des "care leavers". Pour que les besoins de chacun priment la limite d'âge. »

Le Centre de compétences Leaving Care, les membres de la co-présidence du groupe parlementaire « Care Leaving - anciens enfants placés en institution ou en famille d'accueil », ARTISET avec son association de branche YOUVITA, l'association Careleaver Schweiz ainsi que les organisations cosignataires recommandent de transmettre la motion. Celle-ci demande, pour de bonnes raisons, la création d'une base légale afin que **la fin du placement extra-familial d'enfants en famille d'accueil ou en institution** soit fixée dans toute la Suisse en fonction du besoin de soutien et non d'une limite d'âge rigide ou de la fin de la formation. En effet, les jeunes qui grandissent dans des institutions ou des familles d'accueil sont généralement contraints, en vertu de dispositions légales, de les quitter lorsqu'ils atteignent la majorité ou, au plus tard, à la fin de leur formation.

Il n'est pas (plus) d'actualité de partir du principe que les jeunes sont autonomes ainsi que financièrement indépendants à leur majorité et qu'ils n'ont plus besoin de soutien. Même pas lorsqu'ils ont terminé leur formation initiale. Par rapport à leurs pairs qui grandissent dans leur famille et y vivent en moyenne jusqu'à 24 ans, les care leavers sont nettement désavantagés. Devoir quitter l'institution ou la famille d'accueil en même temps que la majorité ou la fin de la formation signifie pour les care leavers des transitions parallèles et abruptes dans les domaines de la formation/du travail, du logement et des relations sociales. De plus, les care leavers ne peuvent généralement pas compter sur le soutien émotionnel et financier de leurs parents. Ils sont ainsi massivement désavantagés lors du démarrage d'une vie d'adulte autonome et l'intégration professionnelle et sociale atteinte jusqu'à présent est menacée.

Actuellement, les bases juridiques et les prestations de soutien possibles au-delà de la majorité varient énormément d'un canton à l'autre. Une **égalité de traitement à l'échelle de la Suisse** et un soutien adapté aux besoins des care leavers sont donc loin d'être assurés. Afin de garantir **l'égalité des chances et des droits pour les care leavers**, une réglementation au niveau fédéral est nécessaire.

L'orientation sur les besoins de soutien garantit la durabilité des mesures de protection de l'enfant et des prestations de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et constitue un investissement nécessaire pour l'avenir.

Nous vous prions de soutenir la motion et de vous engager en ce sens au sein de votre groupe parlementaire.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations.

Beatrice Knecht Krüger, Directrice du Centre de compétences Leaving Care

YOUVITA, Cornelia Rumo Wettstein, Directrice

Integras, Meryem Oezdirek, Co-directrice

PACH, Cora Bachmann, Directrice

AvenirSocial, Association professionnelle suisse du travail social, Annina Grob, Co-directrice

Association Careleaver Schweiz, Rose Burri, Co-présidente

de Co-présidence de l'intergroupe parlementaire care leaving – anciens enfants placés en institution ou en famille d'accueil

Benjamin Roudit, CN

Mathias Zopfi, CE

Sarah Wyss, CN